PUBLIÉ LE 30/08/2021 - MISE À JOUR LE 26/08/2026

Rybrevant

Actualisation du 26/08/2026

Renouvellement de l'AAP post AMM dans l'indication "En association au carboplatine et au pemetrexed en première ligne de traitement des patients adultes atteints d’un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) avancé avec mutations activatrices du récepteur du facteur de croissance épidermique (EGFR) par insertion dans l’exon 20, pour les patients non opérables"

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion

Substance active

Amivantamab

Laboratoire

Janssen-Cilag

AMM

Documents de référence dans le cadre de l’AMM

Indication(s) dans ce cadre

Documents de référence dans ce cadre

Suivi des patients

Base publique du médicament

Titulaire (s)

Critères d'octroi

Indications

Code(s) CIP

Documents de référence

Lire aussi

Autres informations

Données d'inclusion

Résumé de rapport de synthèse périodique

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion

- Fin d'ATUc et d'AAC le 13/06/2022

Autorisation d'accès précoce (AAP)

Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion

Indication de l'AAP octroyé le 21/03/2024, renouvelée le 01/06/2025 et le 10/07/2026

En association au carboplatine et au pemetrexed en première ligne de traitement des patients adultes atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) avancé avec mutations activatrices du récepteur du facteur de croissance épidermique (EGFR) par insertion dans l'exon 20, pour les patients non opérables

- Médicament disponible dans le cadre d'un accès précoce post-AMM

Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion

Indication de l'AAP octroyé le 11/07/2024 et renouvelée le 24/07/2025

En association au carboplatine et au pémétrexed, dans le traitement des patients adultes atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) avancé avec mutations du récepteur du facteur de croissance épidermique (EGFR) par délétion dans l'exon 19 ou substitution L858R dans l'exon 21, en échec d'un précédent traitement comprenant un inhibiteur de la tyrosine kinase (ITK) de l'EGFR de troisième génération.

- Médicament disponible dans le cadre d'un accès précoce post-AMM

AAP Rybrevant – Avis ANSM (30/07/2024)

Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion

indication de l'AAP octroyée le 28/04/2022 , renouvelée le 18/05/2023, arrêtée le 21/07/2023

En monothérapie dans le traitement des patients adultes atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) avancé avec mutations activatrices du récepteur du facteur de croissance épidermique (EGFR) par insertion dans l'exon 20, après échec d'un traitement à base de sels de platine et en situation de dernier recours

---

Rybrevant 350 mg solution à diluer pour perfusion

Indication de l'AAP refusée le 19/05/2025

Rybrevant (amivantamab) et Lazcluze (lazertinib) en association dans l'indication « en première ligne de traitement des patients adultes atteints d'un cancer bronchique non à petites cellules (CBNPC) avancé avec mutations de l'EGFR par délétions dans l'exon 19 ou substitution L858R dans l'exon 21

- Décision de refus de la HAS

AMM – Oui